



Fédération Française  
de Spéléologie

## REUNION DE BUREAU DES 20 ET 21 AVRIL 2013

### **Participants :**

*Laurence TANGUILLE Présidente, Jean-Pierre HOLVOET Président-adjoint, Dominique LASSERRE Secrétaire général, Olivier GARNIER Secrétaire Général Adjoint, Eric LEFEBVRE Trésorier, José Prévôt Trésorier Adjoint, Éric ALEXIS Directeur Technique National,*

### **1 - Conventions**

Plusieurs projets de convention sont bloqués par le groupe Conventions qui ne valide pas la convention type. Dominique LASSERRE admet qu'il n'a pas transmis le retour du Bureau. Jean Pierre HOLVOET demande que le groupe Conventions fasse un retour sur les points de blocage et précise les questions en suspend afin que le Conseil d'Administration prenne une décision et valide.

Le Pôle Ressource national des sports de nature (Ministère Jeunesse et Sports) a demandé au cabinet juridique de F. LAGARDE (Cabinet spécialisé dans le droit des Sports de nature) de travailler sur la question du conventionnement entre les propriétaires et les fédérations. Le bureau demande au Directeur Technique National de prendre contact avec ce cabinet pour obtenir son avis sur la convention type pour présentation au Conseil d'Administration de mai.

Une matinée de travail avec AXA et Gras Savoye est déjà programmée le 13 mai à Lyon.

Dominique Lasserre informera le groupe Conventions de l'initiative du bureau.

Révision des conventions d'accès en suspend :

- CDS 07 :
- Convention grotte des combes : la convention proposée par le Conseil Général de l'Ardèche ne convient pas, Claire Lagache la reprendra à partir de la convention type de la FFS en y insérant si possible les points spécifiques demandés par le Conseil Général de l'Ardèche.
- Convention Deroc : pas de remarque sur cette convention.
- CDS 84 :
- Convention grotte Aubert : RAS
- CDS 39 :
- Plusieurs projets de convention sont en cours.
- CDS 46 :
- Le club Terre et Eau a engagé les démarches pour conventionner avec un propriétaire afin de ~~ou~~ conserver l'accès à une cavité dans laquelle il fait des fouilles. Le CDS 46 est informé. Le bureau rappelle qu'un club ne peut pas conventionner pour l'accès à une cavité. La DRAC a fait un courrier pour demander l'arrêt de ces fouilles pour lesquelles aucune autorisation n'a été donnée.

50 ans  
Fédération Française de Spéléologie



**Précisions sur la gestion des demandes de conventions :**

- *Toute demande adressée au siège ou au « groupe conventions » fait l'objet d'un accusé de réception précisant que la convention réceptionnée est transmise pour information au CDS. Cet accusé de réception est accompagné de la copie de la convention type de référence (consultable sur le site : <http://ffspeleo.fr/accesauxsites-183.html>).*
- *Toute convention ne reprenant pas in extenso les articles 3 et 8 de la convention-type fera l'objet d'une analyse pouvant conduire au refus, voire à l'annulation de celle-ci si elle a été transmise signée sans consultation préalable du « groupe conventions »*

Convention CDS 69 : suite à l'accord de principe donné par le dernier Conseil d'Administration, le CDS 69 a fait une proposition de convention d'occupation du sous-sol. Il sera demandé au CDS 69 d'assurer son matériel ; il sera dispensé d'une participation au frais, compte tenu des investissements passés, présents et à venir des bénévoles dans la gestion du siège. La convention sera transmise au CDS 69 puis soumise au vote du CA par correspondance.

**2 - SSF**

La fédération a reçu un courrier du SSF 64 qui interpelle la fédération et le SSF sur le contenu du projet de convention en cours de négociation avec la DGSC.

**3 - Jeu EXPLO**

Le budget initialement présenté l'a été avec plusieurs devis qui supposaient un assemblage au moment de la vente. Les auteurs vont consulter pour trouver un fabricant qui prendrait en charge la fabrication intégrale du jeu et son assemblage.

Les souscriptions seront gérées par le siège (par notre comptable, Nora TAYANE) ; il n'y aura pas de compte dédié pour cette gestion.

Yves BESSET gère le projet de convention avec les auteurs (notamment la rémunération des auteurs à coordonner avec le niveau de vente), les auteurs planifient la communication, les moyens de commercialisation et conçoivent le document de souscription.

**4 - Spelunca et GAP**

La convention avec GAP est mise au point en séance ; à faire valider par GAP et à soumettre ensuite à l'avis du Conseil d'Administration.

Il faut prévoir un contact avec l'AFK pour l'intégration de Karstologia dans le contrat avec Spelunca.

- Spelunca : une ligne éditoriale a été présentée en Conseil d'Administration. Une proposition d'équipe est faite par Guilhem Mestre en concertation avec le rédacteur en chef. Une réunion est à prévoir à Millau pour l'organisation du travail.
- Le numéro 130 sera décalé à fin juillet pour permettre d'insérer dans ce numéro un cahier « pages vie fédérale » sur les 50 ans de notre fédération.

**5 - Salariés**

- Dossier prud'homme : l'audience est reportée au 4 octobre 2013. Un dossier est en cours de



constitution.

- Dossier emploi secrétaire : départ potentiel à la retraite d'une secrétaire en 2014. Une nouvelle version du logiciel de gestion des adhésions sera mise en service pour l'appel de cotisations 2014-2015 : réflexion à engager sur la définition du poste de l'actuel CDD (secrétaire temps partiel) qui arrivera à son terme en août. Il faudra peut être prévoir de conserver la masse salariale pour des missions type spelunca librairie ou CNDS.

## **6 - Harmonisation des diplômes d'état spéléo**

Cette réunion d'harmonisation a eu lieu le 19 avril 2013 au siège en présence de Jean-Pierre HOLVOET et Eric ALEXIS.

- La dernière formation du BEES est en cours, avec une UF2 en mai, 17 stagiaires inscrits, une US 5 Canyon en juin dans les Pyrénées Orientales, 22 stagiaires inscrits et une possibilité de rattrapage en septembre. L'examen final aura lieu en novembre avec 28 candidats potentiels.
- Pour le DEJEPS, il était prévu des tests techniques en juin. Le nombre insuffisant de candidats a provoqué l'annulation par le CREPS de cette session qui a été reportée en 2014 (La FFS a été informée après coup de cette décision : il faut qu'à l'avenir ce genre de décision soit porté à connaissance à l'avance pour éviter ces annulations). Il faudrait tenir l'objectif d'une formation DE par an ~~tout~~ en prévoyant un stage de pré-qualification. Le CREPS signale qu'il n'envisage pas d'assurer cette pré-qualification annuelle (durée : 7 semaines) : le SNPSC propose de l'assurer via son centre de formation, fin 2014 (confirmation de la faisabilité par le CREPS et le syndicat, en attente).
- Présentation de l'étude sur la professionnalisation : bon accueil des membres de la commission.
- Il a été fait état de la réunion entre le SNPSC et la FFS à propos du label pro et de son évolution en lien avec le parcours jeunes et le travail avec les scolaires.
- Libre Prestation de Service (LPS) spéléo : le texte ayant été écrit avant la création du DEJEPS, il convient de le reprendre. Le CREPS fait une proposition.
- Le SNPSC demande la suppression du BAPAAT. L'inspecteur coordonnateur a demandé à la DTN FFS ce qu'elle en pensait. *La DTN propose d'adapter le BAPAAT* La FFS attend l'avis de l'EFS qui sera soumis au CA pour définir sa position. Le Bureau souhaite que cette réforme du BAPAAT intègre des allègements pour les initiateurs permettant de les réintégrer dans les encadrements des ACM.
- Mise en place d'une deuxième session du DES à partir de mars 2014.
- Le Ministère demande que des équivalences pour l'obtention du DE soient accordées pour les personnes disposant des autorisations d'exercer avant le 6 juillet 2000. La position de la FFS est de demander un complément d'information au Ministère concernant le cas des personnes ayant satisfait aux tests de la LPS.
- BAPAAT spéléo de l'île de la Réunion : le Ministère a répondu au SYPRAL sur la question des BAPAAT avec tuteurs en métropole et ayant statut de travailleur indépendant pour encadrer dans les tunnels de lave. Les BE spéléos de l'île de la Réunion ont prévu de participer à l'AG de Millau.

## **7 - CNOSE**

*Réunion du collège des fédérations sportives le 18 avril (cf. CR spécifique))*

## **8 - Pôle développement/ parcours jeunes**

Compte-rendu de la réunion du Pôle développement à Mèze les 6 et 7 avril 2013.

Neuf EDS étaient représentées, la DTN et l'EFS étaient également présentes, des représentants du CDS 91 et un représentant de la commission jeunes. La question du parcours jeunes a été largement débattue. Il est prévu d'inscrire un point d'infos à la réunion des Présidents de CDS et de CSR à Millau et de prévoir un temps de réunion spécifique du pôle à cette occasion.

La DTN a présenté l'environnement réglementaire de l'encadrement des jeunes dans le contexte des EDS, des camps et des sorties scolaires. Un logo spécifique pour les EDS et une page face-book seront mis en place.

## **9 - CREI/FSE**

Un courrier de réponse à la consultation de la FSE a été envoyé. La question se pose aujourd'hui d'avoir connaissance des activités de la FSE (la cotisation à la FSE est de 550 €) et notamment des statuts à jour qui ne sont pas disponibles sur le site de la FSE. La Présidente proposera la validation d'une candidature de délégué au Conseil d'Administration du 20 mai 2013.

## **10 - AG 2014**

Transmettre la demande de compléments d'information au CDS 25.

## **11 - Fonctionnement CA**

Prévoir d'inscrire à l'ordre du jour de la réunion de Conseil d'Administration du 20 mai, un point de bilan sur le fonctionnement des pôles.

## **12 - UIS**

Présentation du congrès UIS à BRNO (Tchéquie). La FFS doit y être représentée : la tenue d'un stand avec les CDS est possible. L'UIS prenant en charge les frais de représentation de Christian Dodelin, Philippe Brunet et Marcel Meyssonier, le budget fédéral alloué à cette représentation peut servir à indemniser les spéléos français qui participeraient à la tenue de ce stand.

## **13 - Millau**

Un point est fait avec Bernard Tourte (téléconférence) sur la tyrolienne ainsi que sur la présence du fabricant de cordes Courant, sur le congrès. La tyrolienne fait l'objet d'une analyse avant la délivrance d'une attestation d'assurance.

## **14 - Listing**

Une demande est faite par la gendarmerie pour lister les fédérés qui seraient employés par le Ministère de l'Intérieur. Une réponse négative sera produite au demandeur.

## **15 - Gestion du stock de spelunca**

Rappel : l'offre sur les collections ne concerne que les structures de la FFS. Il y a actuellement 100 demandes de séries. Le CDS 69 a engagé la constitution des séries. La logistique de cette action est à étudier au mieux pour éviter de déplacer des charges à Millau. Le bureau note la nécessité de piloter

cette action en concertation avec la secrétaire de direction.

#### **16 - JNSC**

Le concours pour l'affiche est engagé par Frédéric BONACOSSA. Retour des propositions fin avril. Il faut rappeler à la Co-Com la nécessité de demander des devis pour l'impression des affiches.

#### **17 - AGENDA 21**

Devis retenu à hauteur de 800 € HT, travail en cours

#### **18 - Assurance**

Question posée : quid de l'assurance des formateurs non fédérés intervenant dans les formations FFS.

Réponse : Ces formateurs, lorsqu'ils sont adhérents et assurés auprès d'une autre fédération, doivent justifier de la portée de leur contrat à l'aide d'une attestation.

#### **19 - Musée**

COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE FFS et REONSABLES GRAND PROJET CHAUVET  
Jeudi 4 avril 2013 à Vallon Pont d'Arc

##### ***Participants :***

Monsieur HUGUETTO, Conseiller Général du Canton de Vallon Pont d'Arc  
Monsieur BENHAMED, Maire de Vallon Pont d'Arc  
Monsieur MATHON, Chargé de mission Grand Projet Rhône-Alpes  
Monsieur LACOMBE, Service des sports Conseil Général de l'Ardèche  
Monsieur PALLU, Délégué musée de la FFS  
Monsieur SIMION, Administrateur de la FFS  
Madame TANGUILLE, Présidente de la FFS  
Monsieur THOMINE, représentant le CDS 07

##### **Objet de la réunion :**

Participation de la FFS au Grand Projet Rhône-Alpes et installation du musée français de la spéléologie sur la commune de Vallon Pont d'Arc

---

Le Conseil Général de l'Ardèche et le Conseil Régional ont engagé un grand projet d'animation du territoire Sud-Ardèche autour de l'espace de restitution de la Grotte Chauvet. Ce projet s'inscrit dans la demande de classement de la grotte au patrimoine mondiale de l'UNESCO qui serait un élément important pour la renommée du projet et la fréquentation touristique. Le projet est ambitieux. Il s'agira du plus grand fac-similé au monde, la livraison est prévue début 2015.

Le Conseil Général a engagé la rénovation de la base départementale de plein air de Salavas et l'élaboration d'un nouveau projet pédagogique pour cette base.

La fédération française de spéléologie a engagé une réflexion visant à créer une structure d'expertise du milieu souterrain au sein de la fédération. Elle est accompagnée par la MIPRA dans ce projet. Par ailleurs, la FFS est propriétaire d'un fond muséographique qui, jusqu'à présent, était localisé dans un musée sur la commune de Courniou les Grottes dans l'Hérault, musée qui a fermé en début d'année. Le fond est actuellement en restauration, Monsieur Patrick PALLU en est le propriétaire, une convention a été signée entre lui-même et la FFS.

Le Conseil Général et la Mairie de Vallon Pont d'Arc émettent un avis favorable à ce que le projet global de la FFS s'inscrive dans la dynamique du GPRA et dans les réflexions engagées notamment avec l'université de Chambéry et Monsieur Jean-Jacques DELANNOY.

Un projet de musée est par ailleurs en discussion avec le monde du Canoë-kayak, mais ce projet n'est pas abouti pour l'instant.

Monsieur HUGUETTO et Monsieur BENHAMED souhaitent que les deux projets de musées puissent confluer pour former un projet commun de musée des sports de nature.

Le site pressenti pour le musée français de la spéléologie est le local actuellement occupé par l'exposition temporaire de la grotte Chauvet au centre de Vallon Pont d'Arc, d'une surface d'environ 600m<sup>2</sup>. Ce local serait disponible fin 2014 aussitôt que l'exposition sera fermée et que le centre de recherche préhistorique qui l'occupe également sera transféré à l'espace de restitution.

Ce local est en location par la Mairie de Vallon Pont d'Arc pour un montant de 20000 euros annuel.

Après des échanges visant à mieux connaître le contenu de la collection de la FFS, il est convenu que Monsieur MATHON organiserait une rencontre avec le milieu du canoë-kayak pour évoquer la faisabilité du projet avant l'été de façon à pouvoir faire l'ébauche d'un budget prévisionnel et d'un calendrier plus précis.

Laurence TANGUILLE prendra contact avec Monsieur DELANNOY, de l'université de Chambéry, pour échanger avec lui sur le sujet.

En clôture de réunion, une visite des bâtiments est faite.

